



# Manifeste pour le droit à la santé et aux soins de santé pour tous et toutes

La santé est un droit pour tous. Il s'agit du droit à un système de santé effectif qui comprend tant le droit à des soins de santé de qualité que les déterminants de la santé sous-jacents. Ce système doit avant tout correspondre aux priorités nationales et locales et doit être accessible à toute la population. L'approche juridique de la santé n'est pas nouvelle. La Déclaration d'Alma-Ata en 1978 s'y réfère explicitement. Les soins de santé primaires et une attention à un contexte socio-économique plus large ont été présentés comme des stratégies importantes afin de rendre le droit à la santé effectif.

Avec ce manifeste, la Plate-forme d'action santé et solidarité\* ne veut pas seulement envoyer un message clair au gouvernement belge et à l'Union européenne, mais elle exige également des engagements axés sur les résultats et des mesures concrètes pour aider à réaliser le droit à la santé, au Sud comme au Nord, pour tous. Ce manifeste contient quelques pistes concrètes et réalisables afin de pouvoir relever les défis dans le Sud.

# Manifeste pour le droit à la santé

## ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

- ψ Plus d'argent (au moins 15% du budget de la coopération) doit être consacré aux soins de santé primaires au sein de la coopération au développement officielle pour la création d'un système de santé publique fort. Tant au niveau belge qu'au niveau européen, il faut prendre un engagement pour l'accès aux soins de santé pour tous. Un soutien au budget étatique de la santé du pays partenaire, accompagné de mécanismes de contrôle et d'évaluation avec des représentants de usagers et des prestataires, constitue la meilleure stratégie.
- ψ La participation de la population, des acteurs de la société civile et des mouvements sociaux telles que les mutualités, est essentielle pour garantir l'accès à des soins de santé de qualité. Ces acteurs doivent aussi avoir la possibilité d'exiger que le gouvernement rende des comptes par rapport à la politique mise en œuvre, et avoir le droit de militer activement en faveur de changements concrets. La politique belge de développement doit également soutenir cette participation.

## SANTÉ ET MÉDICAMENTS

- ψ La Belgique et ses partenaires européens doivent permettre aux pays en développement de s'approvisionner en médicaments vitaux, génériques, abordables et de qualité. Ceci nécessite de renforcer les capacités de production, de distribution et de réglementation des médicaments dans le Sud. C'est pourquoi il est important que la politique commerciale européenne et l'assistance technique n'entrave pas l'accès aux médicaments.
- ψ La recherche doit être orientée d'après les besoins sociaux et non selon les intérêts commerciaux. Le gouvernement belge doit consacrer une partie du budget de la recherche dédié à la santé à la recherche sur ce qu'on appelle les maladies négligées. Il faut également investir dans des mécanismes de recherche innovants permettant que les prix des médicaments soient dissociés du coût de la recherche.

## LUTTE CONTRE LA COMMERCIALISATION DES SOINS

ψ La Belgique, l'Europe et les instances internationales (telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale de la santé) doivent s'engager, tant dans le Nord que dans le Sud, pour le maintien et le renforcement d'un système de santé offrant des services de qualité accessibles à tous. Ce renforcement concerne en premier lieu le système de santé publique, mais aussi les mutualités et d'autres organisations sans but lucratif. En outre, le secteur privé de la santé à but lucratif doit être régulé afin de ne pas entraver l'accès aux soins de santé pour tous.

## PÉNURIE DE PERSONNEL AU SEIN DU SECTEUR DE LA SANTÉ

- ψ La Belgique est tenue de considérer le travail décent (de bonnes conditions de travail et un salaire décent) pour le personnel de santé comme un enjeu important au sein de sa politique de développement.
- ψ La Belgique et ses partenaires européens doivent réduire leur dépendance à

l'égard des travailleur-euses de santé étrangèr(e)s et prendre des mesures concrètes pour mettre en pratique le Code de pratique mondial pour le recrutement international des personnels de santé (OMS, mai 2010).

## POLITIQUE DE PROTECTION SOCIALE

ψ La Belgique et l'Union européenne doivent faire de la protection sociale une priorité dans leur politique de développement et de relations extérieures. Cette politique doit tenir compte des déterminants sociaux de la santé. Une politique de protection sociale prévoit en effet des garanties contre la perte de revenus en cas de maladie, de vieillesse, de chômage, etc, et organise la solidarité de telle sorte que les coûts soient répartis de façon équitable en fonction des revenus et du statut.

ψ De puissants mouvements sociaux offrent la meilleure garantie d'assurer que le système de santé et le système de protection sociale soient justes et solidaires pour les femmes et les hommes. Les autorités, tant des pays donateurs que des pays en développement, doivent reconnaître le rôle des mouvements sociaux dans l'élaboration de ceux-ci.

\* La Plate-forme d'action santé et solidarité est une initiative émanant de syndicats, de mutualités, d'ONG, d'académiciens et d'autres organisations et réseaux. Ensemble, ils défendent une politique solidaire de santé et de bien-être ainsi qu'une santé vue comme un droit pour tous/toutes.

**[www.sante-solidarite.be](http://www.sante-solidarite.be)**

*famke.vekeman@gezondheid-solidariteit.be*

## Liste des organisations qui souscrivent au Manifeste :

Africa Europe Faith and Justice Network (AEFJN), Alliance nationale des Mutualités chrétiennes - Landsbond der Christelijke Mutualiteiten, CNE - GNC, CSC - ACV, FGTB-ABVV, FOS-Socialistische Solidariteit, intal, Le Monde selon les femmes, Links Ecologisch Forum (LEF), Médecine pour le Peuple - Geneeskunde voor het Volk, Oxfam-Solidarité – Oxfam-Solidariteit, SETCa - BBTK, Solidarité Mondiale - Wereldsolidariteit, Solsoc-Solidarité Socialiste, Union nationale des Mutualités socialistes - Nationaal Verbond van Socialistische Mutualiteiten, Verbruikersateljee zvw, Ziekenzorg CM.

